

## COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de Mme Gaëlle Giuntini-Favre comme conseillère municipale (La Devise) en remplacement de Mme Jennifer Meier (La Devise), démissionnaire.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'augmentation en 2024 de l'enveloppe à CHF 760'000.- pour le financement du Bibliobus par le biais du Fonds intercommunal.
- ✓ Décidé, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'500'000.-, soit une augmentation de CHF 500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la reconduction, en 2024, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
  - les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF500'000.-
  - les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique pour un montant de CHF500'000.-
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au maintien en 2024, de la participation du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupe Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF7'400'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la prorogation, en 2024, de la subvention annuelle octroyée par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.

## **COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi d'un dépassement de CHF 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.
- ✓ **Elu**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, Mme Giuntini-Favre aux commissions « Route et Ecoulement des eaux » ainsi que « Enfance et Jeunesse ».
- ✓ **Elu**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, Mme Giuntini-Favre à la commission des Finances, en remplacement de M. Cheyroux.
- ✓ Approuvé, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le rapport de la commission des affaires sociales 2023 concernant les subventions aux associations selon le budget 2023.
- ✓ **Approuvé**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le rapport de la commission des affaires sociales 2023 octroyant un soutien d'urgence pour le Maroc.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI